



Synthèse des observations du public prises en compte

Projet de décret modifiant la colonne B de l'annexe à l'article R.511-9 du code de l'environnement relative à la taxe générale sur les activités polluantes applicable à la rubrique 2220

Dans le cadre de la consultation du public sur le projet de décret susmentionné, menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 25 janvier au 14 février 2013, aucune observation n'a été déposée.

Le texte n'a donc pas été modifié suite à la consultation du public.